

## Engagements des locataires

- Le bail signé entre l'élève et l'association est conclu pour une durée ferme de **6 mois**. Sauf démission de l'IRA, il n'est pas possible de le résilier avant le 28 février. Le jour de la signature du bail votre présence est obligatoire.
- Ce jour-là, il vous sera demandé un chèque de caution représentant un mois de loyer hors charges (soit environ 220 €).
- Les loyers font l'objet d'un prélèvement automatique le 5 du mois suivant votre entrée dans les lieux.
- Vous devrez fournir un RIB ainsi qu'une attestation d'assurance.
- Vous avez également la possibilité de constituer un dossier APL.
- Il est demandé de rendre le logement en état de propreté (sols, fenêtres, cuisine, salle de bain...).
- Il est important de veiller à la tranquillité des colocataires en évitant toute nuisance sonore.

## CONTACTS UTILES

Pour tout problème dans votre logement contactez le gardien de l'immeuble :  
Monsieur N'DOYE  
06 74 83 22 93

Pour toute question relative aux APL contactez la CAF du Rhône au 0 810 25 69 80.

Pour toute autre question contactez à l'IRA :  
Tatiana GAUTIER  
04 72 82 17 22  
ou  
Christelle MENA  
04 72 82 17 23



# LOGIRAL



L'association pour le logement  
des élèves de l'IRA de Lyon



## Les missions de l'association

L'objet social de l'association est de prendre en location des appartements semi-meublés pour les sous-louer aux élèves de l'IRA de Lyon pendant leur scolarité.

Ainsi, grâce à l'association, les élèves peuvent bénéficier toute l'année d'un logement à proximité de l'Institut pour un loyer modéré, environ 330 €/mois toutes charges comprises (chauffage, eau chaude, eau froide), seul l'électricité reste à la charge du locataire.

## La composition du bureau et le fonctionnement

LOGIRAL est une association à but non lucratif créée en 2005.

Sont membres de droit :

- les représentants des élèves au conseil d'administration pendant leur mandat et les douze mois suivants,
- le représentant des anciens élèves au conseil d'administration
- quatre agents du personnel de l'IRA.

L'association est présidée par une ancienne élève (Claire VIEILLY depuis 2020) et administrée par un bureau composé du vice-président, du trésorier, d'un trésorier adjoint et d'un secrétaire.

L'association se réunit une fois par an en juillet pour son assemblée générale.

## Les logements du «46»



Ainsi dénommés car ils sont situés au 46, boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne à 5 minutes à pied de l'IRA.

Il s'agit de logements de type I bis semi-meublés (studio d'environ 27 m<sup>2</sup> avec cuisine séparée, salle de bains et WC).

Les logements sont livrés avec :

- des plaques électriques
- un réfrigérateur
- une petite table
- deux chaises
- un lit simple (sans matelas pour des raisons d'hygiène). Taille lit : 90 cm x 190 cm
- un grand bureau
- une étagère et un chevet

Commerces à proximité de l'immeuble (superette, boulangerie, pharmacie, poste, presse, etc.).

### LES + :

Possibilité d'abonnement wi-fi Internet + téléphone (15 € mensuels)

LAVÉRIE accessible au rez-de-chaussée de l'immeuble.



Pièce principale



Pièce principale - Coin nuit



Cuisine séparée